

# MONTAGNE D'ARDÈCHE

## Contrôles des installations d'assainissement non collectif

Marché de prestation  
Du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2021

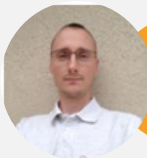
*Présentation du bilan 2021  
Coucouron, le 26 janvier 2022*



# Notre organisation dédiée



**Frédéric MAHEUX**  
Manager du service Local Lozère / Ardèche  
Responsable contrat



**Gaëtan ROUSSEL**  
Responsable de l'équipe  
ANC



**Florian CARRIERE**  
Technicien SPANC attitré  
Lozère / Ardèche



**Séverine DUFAUD**  
Technicien SPANC renfort

# Les **objectifs** du marché

## Marché de prestation du 01/12/2018 au 30/11/2021

- Diagnostics vente sur l'ensemble du territoire
- Contrôles de conception et réalisation
- Diagnostic initiaux 1150 sur 3 ans
- Diagnostics périodiques 150 par an

Année	Diagnostics initiaux et périodiques	Instruction PC/RH	Diagnostic vente	Contrôle installations neuves ou réhabilitées
2019	334	19	39	21
2020	45	25	48	40
2021	299	25	72	57
<b>Total</b>	<b>678</b>	<b>69</b>	<b>144</b>	<b>118</b>

# Contrôles ventes / conception / réalisation - 2021

COMMUNES	DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT	DIAGNOSTIC VENTE	INSTRUCTION		CONTRÔLE TRAVAUX	
			PC	RH	PC	RH
ASTET	45	2	1	1		
BOREE		6	2	1		1
BORNE				1		1
CELLIER DU LUC		1	1			
COUCOURON	25	5		4		
CROS DE GEORAND	22	6	1	3		2
ISSANLAS	8	1				1
ISSARLES		1	1	1		
LA ROCHETTE		1		1		1
LACHAMP RAPHAEL	24	1				
LACHAPELLE GRAILLOUSE		9	1	5	1	1
LANARCE		2	2	4	1	2
LAVEYRUNE			1	1		1
LAVILATTE			1			
LE BEAGE		4		1		1
LE LAC D'ISSARLES	1	2	2			1
LE PLAGNAL		4	1	1		1
LE ROUX	33	2				
LESPERON		6	1		2	1
MAZAN L'ABBAYE	53	4	2	2		1
SAGNES ET GOUDOULET		2	3			
SAINT ALBAN EN MONTAGNE		1		2		
SAINT LAURENT LES BAINS - LAVAL D'AURELLE		2		3		2
SAINT MARTIAL		3		2		1
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	11	1	1		1	
SAINT ETIENNE DE LUGDARES					1	
SAINTE EULALIE		2		2		1
USCLADES ET RIEUTORD	77	4	1			
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>72</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>6</b>	<b>19</b>

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune d'Astet :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	95	2	83	45	3	12	1	22

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
47	7	15%	5	11%	28	59%	5	11%	2	4%

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune de Coucouron :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	106	5	52	25	0	8	6	12

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Nombre	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
30	3	10 %	-	-	18	60 %	5	17 %	4	13 %

## Etat d'avancement diagnostics par commune

### Commune de Cros de Géorand :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	171	6	40	22	-	4	14	-

### Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
28	2	7 %	3	11 %	15	54 %	6	21 %	2	7 %

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune d'Issanlas :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	44	1	21	8	-	3	2	5

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
9	-	-	-	-	7	78 %	2	22 %	-	-



# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune de Lachamp Raphaël :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	56	1	55	24	5	11	10	5

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
25	12	48 %	-	-	6	24 %	3	12 %	4	16 %

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune du Roux :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	123	2	86	33	6	11	10	26

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
35	3	9 %	3	9 %	23	64 %	3	9 %	3	9 %

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune de Mazan l'Abbaye :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	162	4	105	53	-	3	20	28

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
57	5	9 %	1	2 %	34	60 %	10	17 %	7	12 %

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune de Saint Cirgues en Montagne:

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	39	1	16	11	1		3	1

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
12	2	17 %	1	8 %	5	42 %	3	25 %	1	8 %

# Etat d'avancement diagnostics par commune

## Commune d'Usclades et Rieutord :

Bilan 2021	Listing initial	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	136	4	122	77	-	9	3	29

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
81	8	10 %	-	-	30	37 %	32	39 %	11	14 %

# Etat d'avancement diagnostics 2021

Bilan 2021	Ventes	Rdv périodiques planifiés	Diagnostics périodiques réalisés	Pas concernés	Cas particuliers	Refus	Absents
Total	26	580	299	15	61	69	128

## Classification des installations contrôlées en 2021

Visites réalisées 2021	Conforme		Conforme avec recommandations		Avis défavorable sans nuisances (Cas C)		Avis défavorable avec nuisances (Cas A)		Absence d'installation	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
325	42	13 %	13	4 %	166	51 %	70	22 %	34	10 %



## Projection campagne **2022**

**128 absents 2021 à relancer**

**Environ 360 diagnostics initiaux :**  
Borée, La Rochette, Saint Martial

**Environ 800 diagnostics périodiques :**  
Lésperon, Lachapelle Graillouse, Le Béage, Issarlès, Lanarce, Le Lac d'Issarlès, Sagnes et Goudoulet, Sainte Eulalie

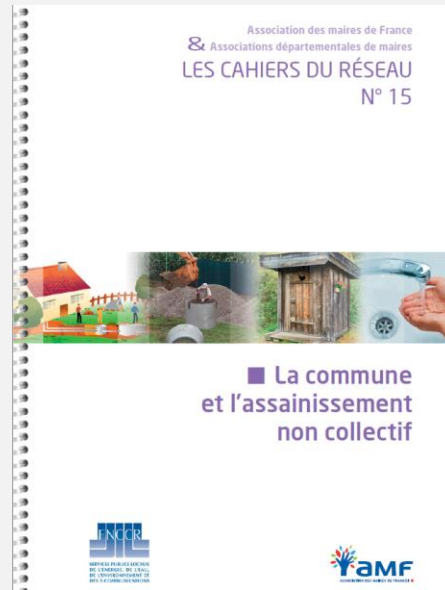
## Point sur la responsabilité des élus




CHAPITRE 6

# L'activité de police



**Le maire est doté par le code général des collectivités territoriales (art. L. 2212-2) d'un pouvoir de police qui lui permet d'intervenir notamment quand il est nécessaire d'empêcher ou de faire cesser une pollution qui risque d'avoir un impact sur la santé publique ou l'environnement.**



Association des maires de France  
& Associations départementales de maires  
LES CAHIERS DU RÉSEAU  
N° 15



■ La commune  
et l'assainissement  
non collectif



Les **prestations de contrôle** et la mise en œuvre des mesures de police ont un caractère obligatoire. Ne pas y procéder peut avoir des conséquences importantes en terme de responsabilité, notamment pénale, tant pour la commune que pour le Maire.

Dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police administrative, le Maire doit « prévenir par des précautions convenables (,,) et faire cesser les pollutions de toutes nature » (article L. 2212-2 du CGCT). En cas de carence, il sera certainement déclaré responsable, et cela, que le service soit géré directement en régie ou indirectement, dans le cas d'une délégation.



# Nouvelle loi 2021

Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

## Modification du code de la santé publique

- Article L 1331-11-1 : Au plus tard 1 mois après la signature de l'acte authentique de vente le notaire adresse au SPANC les coordonnées de l'acquéreur
- Article L 1331-8 augmentation de la majoration de 100% à 400%

Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations prévues aux articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par le conseil municipal ou le conseil de la métropole de Lyon dans la limite de 400 %.

Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations de raccordement prévues aux mêmes articles L. 1331-1 à L. 1331-7-1 sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.

Les conditions dans lesquelles sont instituées, recouvrées et affectées les sommes mentionnées au premier alinéa sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.



# Echanges